



OPCVM de droit français

OSTRUM SRI MONEY PLUS

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2023

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés





Sommaire

		Page	
١.	. Rapport de Gestion	3	
	a) Politique d'investissement	3	,
	■ Politique de gestion		
	b) Informations sur l'OPC	8	,
	■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice		
	■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir		
	■ OPC Indiciel		
	■ Fonds de fonds alternatifs		
	■ Réglementation SFTR en EUR		
	■ Accès à la documentation		
	■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)		
	c) Informations sur les risques	11	
	■ Méthode de calcul du risque global		
	■ Exposition à la titrisation		
	■ Gestion des risques		
	■ Gestion des liquidités		
	■ Traitement des actifs non liquides		
	d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	12	
	e) Loi Energie Climat	13	
2.	. Engagements de gouvernance et compliance	14	
3.	. Frais et Fiscalité	33	
1. Certification du Commissaire aux comptes		34	
5. Comptes de l'exercice			1
6. Annexe(s)		82	





a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

• Sur le plan macroéconomique, au cours de l'année calendaire écoulée, la zone Euro a enregistré une stagnation technique, affectée par la forte hausse des prix énergétiques consécutivement au déclenchement du conflit russoukrainien. Le PIB de la zone Euro échappe de justesse à la contraction en s'établissant à 0% en rythme trimestriel tant au 4ème trimestre 2022 qu'au 1er trimestre 2023. Elle aura donc échappé à une récession sévère comme cela avait été initialement craint compte tenu de sa forte dépendance aux produits énergétiques russes. Les mesures d'envergure prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises du choc énergétique, ainsi que la nette baisse inattendue du prix du gaz à partir de septembre 2022 en ont été à l'origine. En outre, certains facteurs temporaires défavorables ont pesé sur la croissance au 1er trimestre 2023, comme la nette baisse des dépenses publiques en Allemagne et l'importante contraction du PIB irlandais mais ces éléments très volatils ne devraient pas perdurer. De fait la 1ère estimation du PIB pour le second trimestre 2023 enregistre un léger rebond à +0.3% en rythme trimestriel.

En juin 2023, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises de la zone ont envoyé des signaux contrastés. L'enquête S&P global se détériorait pour signaler une stagnation de l'activité alors que les enquêtes régionales, comme l'INSEE, révélait une croissance modérée. Le secteur manufacturier se contractait davantage alors que celui des services continuait de progresser mais à un rythme plus mesuré.

De fait, l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, en baisse pour le 2ème mois consécutif, s'est affiché fin juin 2023 à 49.9 (contre 52 en juin 2022) et termine donc le 1er semestre sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. Tant l'indice PMI du secteur des services est en baisse à 52 fin juin 2023 (contre 53 fin juin 2022) que surtout celui du secteur industriel à 43.4 fin juin 2023 (contre 52.1 fin juin 2022) qui a donc enregistré pour sa part un effondrement. On notera que la divergence entre les deux indices sectoriels n'a cessé de s'accentuer tout au long de l'exercice, passant de 0.9 point en début d'exercice à 8.6 points en fin d'exercice témoignant d'une divergence inquiétante dans la dynamique de ces deux macro-secteurs.

Après avoir littéralement plongé, la confiance des ménages a nettement rebondi au 1er semestre 2023 en raison de l'anticipation d'une nette amélioration de leur situation financière. Les ménages vont bénéficier du maintien de salaires plus élevés, d'un marché de l'emploi robuste et d'un net ralentissement de l'inflation. Le taux de chômage a en effet atteint un plus bas historique à 6.5% fin mai 2023. Il s'agit de son plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau prépandémique de 7.4% en février 2020.

La reprise de la croissance restera malgré tout réduite en raison du net resserrement des conditions d'octroi de crédit aux ménages et aux entreprises, consécutif au fort relèvement des taux de la BCE opéré en 2023.





• En effet l'élément le plus marquant de l'année écoulée aura été la forte accélération de l'inflation. La guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires, alors que l'inflation était déjà élevée en raison des forts ajustements qui se sont opérés à la sortie de la crise du Covid-19. La Russie était le 1er fournisseur d'énergie de l'Union Européenne avant le conflit (40% des importations de l'UE). La nette baisse des approvisionnements russes en gaz naturel, dans un contexte de niveau bas des stocks, a ainsi généré une forte hausse de son prix. Le prix du gaz naturel en Europe (indice TTF) a atteint un pic historique à près de 340€ par mégawattheure (MWh), le 26 août 2022, avant de revenir sous les 40€, le 30 juin 2023, après s'être approché des 20€ début juin. Cette baisse est liée à la forte reconstitution des stocks de gaz par les différents pays, via notamment un recours accru au gaz naturel liquéfié en provenance de fournisseurs fiables, à des températures hivernales clémentes et à une moindre demande. Le conflit a également eu pour conséquence d'accentuer significativement les tensions sur les prix alimentaires. La Russie et l'Ukraine sont en effet les premiers fournisseurs de céréales dans le monde. Le prix des denrées alimentaires s'est par la suite modéré au cours de l'année.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à +10.6% en octobre 2022, avant de ralentir pour revenir à +5.5% en juin 2023. Cela est lié à la moindre contribution des prix énergétiques suite à un important effet de base. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac) a également nettement progressé pour atteindre un plus haut historique à +5.7% en mars 2023 avant de se replier très faiblement +5.5% en juin. Cela résulte de la diffusion de la hausse des prix énergétiques à un plus grand nombre de secteurs générant des tensions salariales se diffusant à l'ensemble de l'économie et notamment aux services.

• Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a mis fin à sa politique monétaire très accommodante qui prévalait depuis plusieurs années en relevant ses taux dès fin juillet 2022 de +50pbs pour contrer la forte poussée inflationniste décrite ci-avant. Au total, sur l'ensemble de l'année calendaire sous revue, de juillet 2022 à juin 2023, la BCE aura procédé à une hausse cumulée de 400bps de ses taux pour porter le taux de dépôt à 3.5% alors qu'il était négatif depuis juin 2014!

En outre, afin de lutter contre le risque de fragmentation des marchés obligataires de la zone euro (trop grande disparité des taux de rendement actuariel à l'émission des obligations d'états entre les différents pays membres) qui serait susceptible d'empêcher une égale transmission de sa politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone Euro, la BCE a créé un nouvel instrument, l'«Instrument de Protection de la Transmission» (TPI en anglais), annoncé en juillet 2022. Ce dernier pourrait être activé pour «lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro». D'une taille illimitée, tous les Etats sont éligibles à ce mécanisme à condition de remplir 4 critères: respect du programme budgétaire de l'UE, absence de graves déséquilibres économiques, soutenabilité de la trajectoire de la dette publique et politiques macro-économiques saines et soutenables, conformes au plan de relance et de résilience.

Enfin, en octobre 2022, la BCE a également annoncé les premières mesures destinées à réduire la taille de son bilan via un changement des conditions du TLTRO. En rendant moins attractives ces opérations de refinancement à long terme ciblées, les remboursements anticipés ont augmenté, générant une diminution de la taille de son bilan. Enfin, à partir du mois de mars 2023, la BCE a commencé son resserrement quantitatif (QT) en réduisant les montants de réinvestissements de titres acquis dans le cadre de l'APP et arrivant à échéance (en moyenne de 15Mds€ par mois entre mars et juin). Elle





y a mis un terme définitif à partir de juillet 2023. Les réinvestissements de titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance se poursuivront quant à eux jusqu'à fin 2024 en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire.

- En conséquence de ces mesures, de fin juin 2022 à fin juin 2023, la moyenne annuelle de l'Ester s'est établie à +1.585% contre -0.576% lors de l'exercice précédent. De son côté la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois s'est inscrite à +2.038% contre -0.500% précédemment. Le spread moyen entre les moyennes annuelles de ces 2 taux de référence s'est donc très sensiblement accru passant de +7.6bps pour l'exercice 2022 à +45.3bps pour l'exercice 2023 traduisant un très important effet d'anticipation de la hausse des taux à venir par le taux Euribor 3 mois.
- En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate "générique", représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens « investment grade », a fortement décru passant de +119bps en début de période à +74bps en fin de période (on rappellera les plus hauts atteints par cet indice à +139bps à la mi-mars 2020 au pic de la pandémie du coronavirus en zone euro ainsi que +138bps fin septembre 2022 suite au conflit russo-ukrainien). Ce recul global des spreads de crédit trouve son principal fondement dans une diminution des craintes d'extension de la guerre en Ukraine même si celle-ci semble devoir perdurer relativement longtemps. Du reste une certaine «prime de risque» relative aux importantes incertitudes attachées à ce conflit demeure puisque l'indice iTraxx n'est pas revenu sur les niveaux qui étaient les siens de +50bps fin 2021 avant que les premières tensions russo-ukrainiennes ne se manifestent par l'amassement de troupes russes près des frontières de l'Ukraine. Les spreads de crédit ont également logiquement réagi positivement à l'éloignement des anticipations de récession de la croissance mondiale qui s'étaient logiquement fait jour lors du déclenchement du conflit et au rebond des marchés actions qui s'en est suivie. Cette diminution au global des spreads de crédit sur l'exercice aura eu un impact positif sur l'évolution des valeurs liquidatives du fonds à raison d'une valorisation quotidienne « marked to market » favorable des créances détenues alors que, logiquement, la hausse des spreads enregistrée au cours du 1er semestre 2022 avait au contraire négativement impacté l'évolution des valeurs liquidatives du fonds lors l'exercice antérieur.
- La valeur liquidative de la part C1 (ex «R») de capitalisation (ISIN FR0010885210), passant de 10.162,14€ à 10.341,33€, a connu un taux de progression annuel net positif de +1.763% (-0.577% pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +12.4bps (+0.5bp pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS Ester base exact/360: +1.639%).
- La valeur liquidative de la part C2 (ex «I») de capitalisation (ISIN FR0010885236), passant de 102.038,74€ à 103.851,17€, a connu un taux de progression annuel net positif de +1.776% (-0.569% pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +13.7bps (+1.3bp pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS Ester base exact/360: +1.639%).
- On rappelle que la part C3 (ex « N ») de capitalisation (ISIN FR0013230257) n'avait aucun porteur à la fin de l'exercice antérieur. Une souscription a eu lieu le 18 septembre 2022. La valeur liquidative de la part C3 (ex « N ») de capitalisation (ISIN FR0013230257), passant de 9.927,77€ le 18 septembre 2022 à 10.105.25€ en fin d'exercice, a connu un taux de progression annuel net positif annualisé de +2.258% (n.a. pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +15bps (n.a. pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +2.108%).





- La valeur liquidative de la part C4 (ex «M») de capitalisation (ISIN FR0013527785), passant de 99.068,28€ à 100.849.04€, a connu un taux de progression annuel net positif de +1.798% (-0.584% pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +15.9ps (-0.2bp pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS Ester base exact/360: +1.639%).
- La valeur liquidative de la part D1 (ex «I») de distribution (ISIN FR0010885251), passant de 97.421,69€ à 99.152,09€, a connu un taux de progression annuel net positif de +1.776% (-0.569% pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +13.7bps (+1.3bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS Ester base exact/360: +1.639%) sachant qu'aucun dividende n'est intervenu au cours de la période.

La surperformance de toutes les parts du fonds par rapport à leur indice de référence, l'Ester, au cours de l'exercice 2023 contrairement à l'exercice 2022, provient, d'une part, de la baisse quasi-ininterrompue des spreads de crédit enregistrée au cours de l'exercice (alors que l'exercice précédent avait été au contraire impacté par une remontée notable de ces mêmes spreads de crédit au cours du 1^{er} semestre 2022) ainsi que, d'autre part, d'une politique quasi-systématique d'indexation des actifs du fonds à l'Ester, soit par acquisition d'actifs à taux variable directement émis sur cet indice, soit indirectement par adossement des actifs acquis à taux fixe à un swap payeur taux fixe et receveur Ester, ayant permis au fonds de profiter pleinement de chaque hausse de cet indice consécutivement à chaque hausse des taux directeurs BCE.

• En termes de stratégie d'investissement mis en œuvre au cours de l'exercice sous revue, dans un contexte d'anticipation de nombreuses hausses des taux directeurs à venir de la BCE afin de tenter d'endiguer l'emballement de la hausse de l'inflation, dans une optique prudentielle, la gestion a poursuivi la politique quasi-systématique engagée dès l'exercice précédent d'indexation contre taux variable (Ester ou Euribor 3 mois) de ses achats d'actifs afin de faire en sorte que le fonds puisse capter immédiatement chaque hausse de l'Ester à chaque fois que la Banque Centrale Européenne décrètera une hausse de ses taux directeurs.

La gestion a en outre naturellement veillé en permanence à sélectionner des titres de créance émis par des émetteurs de premier plan (« haute qualité de crédit »). Ceci a conduit à continuer d'exclure tout au long de la période sous revue les émetteurs grecs. Des investissements en émetteurs espagnols, portugais et italiens ont en revanche continué d'être réalisés à partir d'une liste d'émetteurs autorisés très restreinte, les détentions cumulées sur ces trois pays passant de 12.33% en début de période à 13.66% en fin de période.

En outre la gestion s'est employée tout au long de l'exercice à essayer de maintenir une détention équilibrée en titres de créance d'émetteurs « corporates » et d'émetteurs «bancaires» afin de ne pas s'exposer à des biais sectoriels en cas de tensions éventuelles sur le «marché du crédit» lorsque cela était possible. Ainsi, à fin juin 2023, la détention cumulée en créances d'émetteurs « corporates » était-elle de 27.04% (contre 39.13% fin juin 2022) à comparer avec une détention cumulée en créances d'émetteurs «bancaires et financiers» de 61.87% (contre 41.83% fin juin 2022). En outre la détention cumulée en titres d'émetteurs souverains, publics et assimilés était à fin juin 2023 de 0.03% (contre 1.53% fin juin 2022).

Enfin la durée de vie résiduelle moyenne des actifs (ou WAL, «Weighted Average Life») représentative de la sensibilité aux évolutions des spreads de crédit a été maintenue quasi-inchangée au cours de la période sous revue passant de 0.37





(135 jours) en début d'exercice à 0.38 (139 jours) en fin d'exercice dans une optique prudentielle compte tenu du contexte géopolitique afin de limiter l'impact de l'occurrence d'éventuelles nouvelles tensions sur les spreads de crédit.

Pour conclure on pourra noter que l'encours moyen annuel sera passée de 14.737.723.977,41€ pour l'exercice 2022 à 13.888.012.258,98€ pour l'exercice 2023.

- Enfin, en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'empreinte carbone qui est l'un des indicateurs majeurs du process de gestion ISR mis en place dans le cadre du label ISR du Ministère de l'Economie et des Finances français , on peut noter:
 - pour la poche « émetteurs privés » : l'intensité carbone moyenne de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de CA) s'affiche fin juin 2023 à 71 (contre 111 fin juin 2022) contre 133 (contre 177 fin juin 2022) pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2023 à une réduction de 46.6% (contre 37.3% fin juin 2022) de l'intensité carbone moyenne des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit;
 - pour la poche « émetteurs souverains assimilés » : l'intensité carbone moyenne de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de PIB) s'affiche fin juin 2023 à 173 (contre 198 fin juin 2022) contre 190 (contre 209 fin juin 2022) pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2023 à une réduction de 8.9% (contre 5.3% fin juin 2022) de l'intensité carbone moyenne des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Hures	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	1 392 408 309,23	1 351 502 386,72
OSTRUM SRI CASH Part I	1 409 999 267,66	1 259 499 951,19
LA BANQUE POSTALE 061222 FIX 0.0	699 972 973,27	700 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 071222 FIX 0.0	549 978 764,71	550 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 051222 FIX 0.0	524 939 194,54	525 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 021222 FIX 0.0	499 980 695,19	500 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 281222 FIX 0.0	449 976 376,24	450 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 270123 FIX 0.0	434 977 284,52	435 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260123 FIX 0.0	429 977 545,62	430 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 221222 FIX 0.0	399 979 001,10	400 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : <u>ClientServicingAM@natixis.com</u>





- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR
- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00 o Emprunt de titres : 0,00 o Prises en pensions : 0,00 o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 052 159 000,00

o Change à terme : 0,00

o Future: 0,00 o Options: 0,00

o Swap: 5 052 159 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE
	BNP PARIBAS LONDON
	CREDIT AGRICOLE CIB
	EUREX CLEARING AG
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT
	NATIXIS

^(*) Sauf les dérivés listés.





c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	5 831 000,00
Total	5 831 000,00

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00





- c) Informations sur les risques
- Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.





d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.





e) Loi Energie Climat

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.





■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible

sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération de la société délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.





La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

 Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.





- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.





Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.





Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.





Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.





Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.





Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.





o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.





Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés: 363

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

Cadres supérieurs : 2 647 162 €
Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés: 54





■ Politique de rémunération de la société délégataire

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.





La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.





Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.





Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.





Ce dispositif est soumis à des conditions de conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.





Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'actribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.





III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation2 :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
- O Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
- O Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
- O Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

-

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations





La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des rémunérations établi au niveau d'OSTRUM AM et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

-

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.





Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 364 506 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 10 419 005 €

Effectifs concernés: 357

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 943 236 € dont,

Cadres supérieurs : 3 850 000 €
Membres du personnel : 12 093 236 €

Effectifs concernés: 83





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.





4. Rapport du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

OSTRUM SRI MONEY PLUS

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023	

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI MONEY PLUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI MONEY PLUS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE





a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 990 755 225,80	12 658 869 000,18
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 014 700 421,78	4 106 688 153,93
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 014 700 421,78	4 106 688 153,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	9 570 438 177,91	7 441 637 755,56
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 570 438 177,91	7 441 637 755,56
Titres de créances négociables	9 570 438 177,91	7 441 637 755,56
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 394 368 633,80	1 099 530 952,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 394 368 633,80	1 099 530 952,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	11 247 992,31	11 012 138,39
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	11 247 992,31	11 012 138,39
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 539 078,38	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 539 078,38	0,00
COMPTES FINANCIERS	163 208 797,44	911 626 944,84
Liquidités	163 208 797,44	911 626 944,84
TOTAL DE L'ACTIF	14 155 503 101,62	13 570 495 945,02





■ BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 932 794 186,77	13 631 726 087,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-17 545 478,94	-64 999 071,26
Résultat de l'exercice (a,b)	226 867 810,88	-11 752 876,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 142 116 518,71	13 554 974 140,33
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	336 182,01	277 668,57
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	336 182,01	277 668,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	336 182,01	277 668,57
DETTES	13 050 400,53	15 244 135,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 050 400,53	15 244 135,72
COMPTES FINANCIERS	0,37	0,40
Concours bancaires courants	0,37	0,40
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	14 155 503 101,62	13 570 495 945,02

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice





	30/06/2023	30/06/2022
PÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/.577	0,00	70 000 000,
FIX/-0.502/E3R/0	0,00	43 031 000
FIX/0499//E3R/0.0	21 202 000,00	21 202 000
FIX/-0.524//E3R/0.0	0,00	20 000 000
FIX/0.0/FIX/0.426	0,00	15 000 000
OISEST/0.4175/FIX/0.	0,00	15 000 000
FIX 0%/ ESTER0.4335	0,00	10 000 000
OIESST/0.407/FIX/0	0,00	25 000 000
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	300 000 000
OISESTR/0.0/FIX/-0.5	0,00	60 000 000
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	27 000 000
oisest/0.0/fix/-0.56	0,00	13 000 000
FIX/-0.522/ESTR/0	0,00	20 000 000
OIST 0.0 /FIX 0.199	0,00	25 000 000
OIST 0.0/FIX -0.452	0,00	30 000 000
OISEST/0/FIX/-0.578	0,00	300 000 000
OISEST/0.0/FIX/1.646	50 000 000,00	0
OISEST/0/FIX/2.994	11 500 000,00	0
OISEST/0.0/FIX/3.209	75 000 000,00	0
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	47 775 000
E3R/0.0/FIX/-0.539	0,00	24 800 000
E3R/0.0/FIX/-0.527	0,00	33 864 000
E3R/0.0/FIX/-0.532	0,00	25 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.531	0,00	150 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.541	0,00	50 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.544	0,00	50 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.542	0,00	50 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.522	0,00	6 200 000
E3R/0.0/FIX/-0.506	22 800 000,00	22 800 000
E3R/0.0/FIX/-0.534	0,00	19 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.516	0,00	6 264 000
E3R/0.0/FIX/-0.532	0,00	7 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.534	0,00	10 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.53	0,00	100 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.504	0,00	10 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.489	0,00	25 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.486	0,00	8 000 000
E3R/0.0/FIX/-0.509	0,00	30 000 000,





	30/06/2023	30/06/2022
E3R/0.0/FIX/-0.39	68 400 000,00	68 400 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.522	0,00	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.522	0,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.405	24 695 000,00	24 695 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.47	0,00	13 700 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.451	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	35 700 000,00
E3R/0.0/FIX/0.414	7 157 000,00	7 157 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.495	0,00	7 675 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.560	0,00	10 600 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.536	0,00	130 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	44 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	21 355 000,00	21 355 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	21 450 000,00	21 450 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	120 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	175 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	13 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	34 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	151 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	34 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	250 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	300 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	33 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	51 500 000,00





	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	120 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	107 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	31 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	125 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	250 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	48 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	250 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	12 000 000,00





	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	55 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.29	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	12 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.097	0,00	14 978 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	61 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.28	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.137	0,00	8 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.27	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.20	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	50 000 000,00





	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.43	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.331	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.331	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.11	0,00	12 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	11 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.33	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	48 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.16	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	20 000 000,00
FIX/-0.281/OISEST/0.	0,00	100 000 000,00
FIX/-0.15/OISEST/0.0	0,00	50 000 000,00
FIX/-0.279/OISEST/0.	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.629	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.603	28 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	37 300 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.958	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	107 000 000,00	0,00
FIX/3.094/OISEST/0.0	37 300 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.094	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.011	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	60 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.774	60 000 000,00	0,00





	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/2.737	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	245 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.84	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.92	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.149	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.01	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.121	19 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.17	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.174	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	16 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.64	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	77 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.875	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.98	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.213	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.198	50 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		





■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 035 402,44	-356,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	55 669 125,91	7 954 378,38
Produits sur titres de créances	167 594 903,99	-2 272 136,38
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	74 724,08	6 642,37
Produits sur instruments financiers à terme	18 054 384,41	5 012 106,69
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	254 428 540,83	10 700 634,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	193 532,40	34 172,57
Charges sur instruments financiers à terme	2 983 412,23	9 403 931,45
Charges sur dettes financières	186 808,05	4 685 592,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 363 752,68	14 123 696,52
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	251 064 788,15	-3 423 062,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	16 170 794,51	9 181 935,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	234 893 993,64	-12 604 997,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 026 182,76	852 121,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	226 867 810,88	-11 752 876,24





b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptable

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Portefeuille titres :

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la Société de Gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours d'ouverture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du premier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du premier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.





Les valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPC:

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Titres de créances négociables (TCN) :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés.
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit,
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).





Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Les garanties reçues ou données sous forme d'espèces dans le cadre des opérations temporaires sur titres (prêts/emprunts de titres, collatéraux cash, pension livrées) sont inscrites à l'actif dans la rubrique « liquidités » est bien indiquée.

Opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés :

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps :

Les « asset-swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de vie résiduelle de l'«asset-swap» et de la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (liée à l'évolution de sa notation) constatée sur le marché.

Les « asset-swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf sensibilité particulière à l'un des risques de marché compatible tant avec la classification du fonds qu'avec sa stratégie d'investissement.

Les « asset-swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les «spreads» seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

- les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement ;
- les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les «CDS» ou les options complexes sont valorisés en fonction de leurs spécificités selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.





Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

Engagements sur marchés à terme fermes :

a) Futures:

Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

b) Engagements sur contrats d'échange :

De taux :

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois :

Adossés:

Nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts);

Non adossés :

Nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts).

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois :

Adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché.

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché.

Non adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché.

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché.

Autres contrats d'échange :

Ils seront évalués à la valeur de marché.

Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

Devises :

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.





Instruments financiers non cotés et autres titres :

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation. Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculée par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits courus.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FCP et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou «First in/First out» ou «premier entré/premier sorti») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour non ouvré de la période non ouvrée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus

Les frais de gestion fixe :

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part C1 (R): 0,30 % TTC de l'actif net hors OPC/FIA de NATIXIS Investment Managers.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part C2 (IC) : 0,20 % TTC de l'actif net hors OPC/ FIA de NATIXIS Investment Managers.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part C3 (N) : 0.25% TTC de l'actif net hors OPC/FIA de NATIXIS Investment Managers.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part D1 (ID): 0,20 % TTC de l'actif net hors OPC/ FIA de NATIXIS Investment Managers.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.





Les frais de gestion variable :

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2021, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'€STR capitalisé au lieu de l'Eonia capitalisé.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du FCP s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du FCP constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du FCP.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du FCP est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.





Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le FCP enregistre une performance négative pour autant que le FCP surperforme son indice de référence..

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts R et IC et N	Part ID
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution





■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 554 974 140,33	14 917 548 620,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	59 681 967 618,57	51 389 299 500,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-59 351 508 771,96	-52 667 760 828,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 683 534,34	600 927,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 579 392,42	-69 696 238,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8,03	596 093,64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-90,14	-38 650 839,26
Frais de transactions	-406 077,21	-231 862,52
Différences de change	-920,11	1 741 298,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36 629 375,57	-17 494 361,62
Différence d'estimation exercice N	-2 977 088,91	-39 606 464,48
Différence d'estimation exercice N-1	39 606 464,48	22 112 102,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	463 150,07	51 626 827,90
Différence d'estimation exercice N	9 153 118,75	8 689 968,68
Différence d'estimation exercice N-1	-8 689 968,68	42 936 859,22
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	234 893 993,64	-12 604 997,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 142 116 518,71	13 554 974 140,33

^{(*) 30/06/2023 :} Frais de constitution d'un LEI : -50,00 €.





■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 659 884 860,83	18,81
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	354 815 560,95	2,51
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 014 700 421,78	21,32
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	1 276 429 997,34	9,03
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	5 510 273 363,02	38,96
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 782 488 246,00	19,67
Bons du Trésor	1 246 571,55	0,01
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	9 570 438 177,91	67,67
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	5 052 159 000,00	35,72
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 052 159 000,00	35,72
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	354 815 560,95	2,51	1 312 583 118,12	9,28	1 347 301 742,71	9,53	0,00	0,00
Titres de créances	4 612 841 117,51	32,62	719 325 461,85	5,09	4 238 271 598,55	29,97	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 208 797,44	1,15
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 052 159 000,00	35,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	422 165 047,35	2,99	2 041 810 430,45	14,44	550 724 943,98	3,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	4 952 495 244,84	35,02	4 617 942 933,07	32,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163 208 797,44	1,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	2 653 502 000,00	18,76	2 275 157 000,00	16,09	123 500 000,00	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 AUD		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 718,55	0,00	2 029,48	0,00	1 529,20	0,00	758,79	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

С	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Collatéraux	1 539 078,38
TOTAL DES CRÉANCES		1 539 078,38
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 388 830,34
	Frais de gestion variable	5 830 570,19
	Collatéraux	5 831 000,00
TOTAL DES DETTES		13 050 400,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 511 322,15

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	561 751,8807	57 775 060 871,28
Parts rachetées durant l'exercice	-561 434,0634	-57 758 015 970,45
Solde net des souscriptions/rachats	317,8173	17 044 900,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	118 341,0005	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	1 022,7554	100 000 197,46
Parts rachetées durant l'exercice	-1 312,9734	-128 371 630,43
Solde net des souscriptions/rachats	-290,2180	-28 371 432,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	369,5349	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	5 395,7100	541 741 273,71
Parts rachetées durant l'exercice	-5 311,7600	-530 282 815,08
Solde net des souscriptions/rachats	83,9500	11 458 458,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 797,9500	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	82 835,1275	826 392 896,08
Parts rachetées durant l'exercice	-47 604,5584	-473 769 474,13
Solde net des souscriptions/rachats	35 230,5691	352 623 421,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 230,5691	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	42 936,7579	438 772 380,04
Parts rachetées durant l'exercice	-45 113,4299	-461 068 881,87
Solde net des souscriptions/rachats	-2 176,6720	-22 296 501,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 841,3661	





• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00





■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 924 265,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	3 678 743,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 573,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	13 807,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	895 302,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	136 427,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	1 069,41
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»





■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	384 029,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	102 576,40
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.





■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	0,00 0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00 0,00





• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			25 091 272,22
Obligations			20 031 272,22
	FR001400G9P6	BPCE E3R+0.33% 06-09-24 EMTN	25 091 272,22
TCN			911 090 989,67
	666899145INF	BPCE SA 020124 OISEST 0.27	75 557 187,50
	666899146INF	BPCE SA 021023 OISEST 0.18	75 534 500,00
	666898103INF	BPCE SA 030124 OISEST 0.35	203 211 016,17
	666898541INF	BPCE SA 210823 OISEST 0.18	101 167 906,53
	666898953INF	BPCE SA 280923 OISEST 0.19	100 907 380,33
	666898382INF	BPCE SA 311023 OISEST 0.25	50 677 481,00
	666899133INF	BRED BANQUE POPULAIRE 180723 OISEST 0.13	100 693 423,67
	666896744INF	NATI OISEST+0.26% 22-08-23	101 963 028,75
	666898366INF	NATIXIS 271023 OISEST 0.25	101 379 065,72
OPC			1 394 368 633,80
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	203 337 734,79
	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	559 830 863,21
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	550 327 211,47
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	80 872 824,33
Instruments financiers à terme			246 205 000,00
	SWP025064501	E3R/0.0/FIX/-0.39	68 400 000,00
	SWP025297401	OISEST/0.0/FIX/-0.45	21 355 000,00
	SWP025302101	OISEST/0.0/FIX/-0.45	21 450 000,00
	SWP026447202	OISEST/0.0/FIX/0.72	50 000 000,00
	SWP026463002	OISEST/0.0/FIX/0.802	50 000 000,00
	SWP026491201	OISEST/0.0/FIX/0.899	10 000 000,00
	SWP026919602	OISEST/0.0/FIX/2.492	25 000 000,00
Total des titres du groupe			2 576 755 895,69





■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	226 867 810,88	-11 752 876,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	226 867 810,88	-11 752 876,24

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	196 982 753,05	-10 304 361,70
Total	196 982 753,05	-10 304 361,70

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Affectation		
Distribution	587 264,86	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,77	0,00
Capitalisation	0,00	-56 275,34
Total	587 265,63	-56 275,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	369,5349	659,7529
Distribution unitaire	1 589,20	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00





	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 682 621,17	-1 019 305,19
Total	17 682 621,17	-1 019 305,19

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 720 504,42	0,00
Total	5 720 504,42	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 894 666,61	-372 934,01
Total	5 894 666,61	-372 934,01





• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 545 478,94	-64 999 071,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-17 545 478,94	-64 999 071,26

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 586 852,31	-57 721 568,15
Total	-15 586 852,31	-57 721 568,15

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-46 470,44	-306 777,49
Total	-46 470,44	-306 777,49

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 385 596,90	-5 131 576,02
Total	-1 385 596,90	-5 131 576,02





	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-56 460,24	0,00
Total	-56 460,24	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-470 099,05	-1 839 149,60
Total	-470 099,05	-1 839 149,60





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	15 152 917 751,02	14 163 532 595,66	14 917 548 620,53	13 554 974 140,33	14 142 116 518,71
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C) en EUR					
Actif net	15 037 171 508,31	13 967 673 309,78	13 650 658 297,85	12 042 937 539,31	12 289 851 843,64
Nombre de titres	145 360,4002	135 580,7698	133 017,8124	118 023,1832	118 341,0005
Valeur liquidative unitaire	103 447,51	103 021,05	102 622,78	102 038,74	103 851,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-108,40	-226,84	-247,72	-489,06	-131,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-49,47	-84,14	-105,40	-87,30	1 664,53
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D) en EUR					
Actif net	29 514 102,87	83 793 590,41	159 690 764,89	64 274 243,93	36 640 160,68
Nombre de titres	298,7885	851,9122	1 629,8420	659,7529	369,5349
Valeur liquidative unitaire	98 779,24	98 359,42	97 979,29	97 421,69	99 152,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-119,87	-194,27	-236,42	-464,98	-125,75
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 589,20
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-38,73	-115,21	-80,61	-85,29	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	868 448 129,95	1 061 417 560,17	1 088 962 949,00
Nombre de titres	0,00	0,00	8 715,0000	10 714,0000	10 797,9500
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	99 649,81	99 068,28	100 849,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-220,60	-478,95	-128,32
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-48,67	-95,13	1 637,59





■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C) en EUR						
Actif net	126 490,89	0,00	0,00	0,00	356 013 867,79	
Nombre de titres	12,6908	0,00	0,00	0,00	35 230,5691	
Valeur liquidative unitaire	9 967,13	0,00	0,00	0,00	10 105,25	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-12,14	0,00	0,00	0,00	-1,60	
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,71	0,00	0,00	0,00	162,37	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C) en EUR						
Actif net	86 105 648,95	112 065 695,47	238 751 427,84	386 344 796,92	370 647 697,60	
Nombre de titres	8 354,5435	10 920,3684	23 358,6999	38 018,0381	35 841,3661	
Valeur liquidative unitaire	10 306,44	10 262,08	10 221,09	10 162,14	10 341,33	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,31	-20,14	-24,67	-48,37	-13,11	
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,72	-12,71	-9,50	-9,80	164,46	





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE	EUD	64 007 000	62.050.672.04	0.45
VOLK LE 0.0 07-23	EUR	64 007 000	63 950 673,84	0,45
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 1.375% 16-10-23 VONOVIA SE 0.0% 01-09-23 EMTN	EUR EUR	7 157 000 22 800 000	7 173 581,69 22 623 984,00	0,05 0,17
TOTAL ALLEMAGNE	EUR	22 800 000	93 748 239,53	0,17 0,67
BELGIQUE			33 7 40 233,33	0,07
ANHEUSER INBEV SANV E3R+0.3% 15-04-24	EUR	11 487 000	11 582 805,41	0.08
TOTAL BELGIQUE	LOIT	11 407 000	11 582 805,41	0,08
CANADA			11 002 000,41	0,00
Bank of Nova Scotia OISEST+1.0% 20-12-23	EUR	33 300 000	33 482 497,54	0,24
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO E3R+0.75% 01-02-24	EUR	30 000 000	30 288 833,33	0,21
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO E3R+0.75% 06-09-23	EUR	50 000 000	50 205 561,11	0,36
CAN IMP BK E3R+0.5% 09-06-25	EUR	35 000 000	35 097 277,64	0,25
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	50 000 000	50 533 758,33	0,36
CAN IMP BK OISEST+0.4% 05-04-24	EUR	48 000 000	48 405 678,68	0,34
NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25	EUR	56 500 000	57 098 335,00	0,40
NATL BANK OF CANADA E3R+0.75% 01-02-24	EUR	55 800 000	56 326 628,00	0,40
ROYAL BANK OF CANADA TORONTO E3R+0.75% 31-01-24	EUR	25 000 000	25 254 444,44	0,18
THE BANK OF NOVA SCOTIA OISEST+0.4% 18-04-24	EUR	16 900 000	16 981 683,33	0,12
TOTAL CANADA			403 674 697,40	2,86
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	56 700 000	57 266 325,90	0,40
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	20 100 000	20 356 827,75	0,15
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	75 000 000	75 729 229,17	0,54
BBVA E3R+1.0% 09-09-23 EMTN	EUR	33 600 000	33 742 087,87	0,24
IBERDROLA FINANZAS SAU E3R+0.65% 04-12-23	EUR	44 000 000	44 313 852,00	0,31
TOTAL ESPAGNE			231 408 322,69	1,64
ETATS-UNIS				
AT T 1.3% 05-09-23	EUR	10 000 000	10 063 949,32	0,07
AT T 1.95% 15-09-23	EUR	14 978 000	15 149 395,51	0,11
BK AME 0.75% 26-07-23 EMTN	EUR	24 695 000	24 826 299,59	0,17
TOTAL ETATS-UNIS			50 039 644,42	0,35
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	17 800 000	17 929 570,65	0,13
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	32 200 000	32 337 469,85	0,23
BPCE E3R+0.33% 06-09-24 EMTN	EUR	25 000 000	25 091 272,22	0,18
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+1.0% 26-11-23	EUR	50 000 000	50 335 381,94	0,35
SG OISEST+0.03% 05-02-24 EMTN	EUR	250 000 000	252 994 227,99	1,79
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	34 000 000	34 243 655,33	0,24
TOTAL FRANCE			412 931 577,98	2,92
IRLANDE				
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	44 000 000	44 246 253,33	0,32
TOTAL IRLANDE			44 246 253,33	0,32





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou	Valeur actuelle	% Actif
JAPON		nominal		Net
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	12 500 000	12 254 168,03	0,08
TOTAL JAPON	LOIX	12 300 000	12 254 168,03	0,08
LUXEMBOURG			12 20 1 100,00	0,00
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.0000010% 12-11-23	EUR	68 400 000	67 418 460,00	0,48
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.02% 17-11-23	EUR	350 000 000	355 559 285,96	2,51
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.02% 18-10-23	EUR	50 000 000	50 843 039,78	0,36
SG ISSUER OISEST+0.03% 02-05-24	EUR	100 000 000	100 542 615,33	0,71
SG ISSUER OISEST+0.03% 17-06-24	EUR	100 000 000	100 149 171,11	0,70
SG ISSUER OISEST+0.03% 27-02-24	EUR	350 000 000	353 624 918,40	2,50
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	55 500 000	56 059 842,94	0,40
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-07-23	EUR	41 000 000	41 323 080,00	0,29
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.75% 27-08-23	EUR	4 500 000	4 518 104,75	0,03
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3RJ+0.85% 17-02-24	EUR	50 000 000	50 245 844,44	0,36
TOTAL LUXEMBOURG			1 180 284 362,71	8,34
PAYS-BAS				
DAIMLER TRUCK INTL FI E3R+0.7% 06-10-23	EUR	42 000 000	42 431 228,00	0,30
DE VOLKSBANK NV E3R+0.55% 12-09-24	EUR	50 000 000	50 265 611,11	0,35
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	59 400 000	57 160 821,30	0,41
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	6 000 000	6 199 726,03	0,05
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	125 200 000	125 723 023,00	0,88
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29- 11-24	EUR	33 500 000	33 624 664,67	0,24
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV 3.75% 25-11-24	EUR	68 000 000	69 095 480,00	0,49
TOTAL PAYS-BAS			384 500 554,11	2,72
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK E3R+0.42% 03-05-24	EUR	45 000 000	45 835 569,37	0,32
TOTAL ROYAUME-UNI SUEDE			45 835 569,37	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.45% 13-06-25	EUR	28 800 000	28 875 696,80	0,20
VOLVO TREASURY AB AUTRE V 27-09-23	EUR	35 000 000	35 065 994,44	0,25
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 13-09-23	EUR	80 000 000	80 252 535.56	0.57
TOTAL SUEDE			144 194 226,80	1,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 014 700 421,78	21,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 014 700 421,78	21,32
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG 120723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 981 499,13	0,14
DEUTSCHE BOERSE AG 240723 FIX 0.0	EUR	42 000 000	41 909 125,64	0,30
EVONIK INDUSTRIES AG 110823 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 976 298,15	0,04
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 1007	EUR	16 000 000	15 988 743,52	0,11
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 120723 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 487 790,18	0,09





■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 130723 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 989 951,22	0,07
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 210723 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 471 911,52	0,11
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 240723 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 484 132,27	0,06
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 240723 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 467 206,69	0,11
METRO AG 120723 FIX 0.0	EUR	22 500 000	22 478 260,71	0,16
SANTANDER CONSUMER BANK AG 011223 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 189 807,26	0,35
SANTANDER CONSUMER BANK AG 021123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 362 315,67	0,35
SANTANDER CONSUMER BANK AG 030124 FIX 0.0	EUR	107 000 000	104 849 234,64	0,74
SANTANDER CONSUMER BANK AG 260424 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 324 633,81	0,34
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 200723	EUR	50 000 000	49 912 857,14	0,35
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 291223	EUR	50 000 000	48 994 612,85	0,35
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 070923 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 794 583,23	0,21
TOTAL ALLEMAGNE			548 662 963,63	3,88
AUSTRALIE				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 290923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 561 796,62	0,35
TOTAL AUSTRALIE			49 561 796,62	0,35
AUTRICHE				
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 131023	EUR	2 500 000	2 474 345,25	0,02
TOTAL AUTRICHE			2 474 345,25	0,02
BELGIQUE				
COMMUNAUTE FRANCAISE BELGIQUE 310723 FIX 0.0	EUR	1 250 000	1 246 571,55	0,01
TOTAL BELGIQUE			1 246 571,55	0,01
CANADA				
Bank of Montreal 071123 OISEST 0.4	EUR	50 000 000	50 994 567,25	0,36
TOTAL CANADA			50 994 567,25	0,36
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 140324 FIX 0.0	EUR	75 000 000	72 896 693,48	0,51
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 300424 FIX 0.0	EUR	107 000 000	103 421 698,85	0,73
BANCO SANTANDER SA 310524 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 154 326,53	0,34
BBVA ZCP 22-05-24	EUR	30 000 000	28 922 202,55	0,21
CAIXABANK SA 141223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 114 621,09	0,35
FERROVIAL SA 091023 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 739 857,24	0,18
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 120324 FIX 0.0	EUR	77 000 000	74 828 389,71	0,52
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 190723 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 939 416,34	0,28
TOTAL ESPAGNE			442 017 205,79	3,12
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATIO 120923 FIX 0.0	EUR	60 000 000	59 552 314,32	0,42
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 240723 FIX 0	EUR	30 000 000	29 937 618,24	0,21
TOTAL ETATS-UNIS			89 489 932,56	0,63
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 130723 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 985 311,90	0,10
ALSTOM SA 240723 FIX 0.0	EUR	41 000 000	40 912 125,19	0,29
ALSTOM SA 280823 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 893 583,28	0,13
ARKEMA 080923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 656 828,42	0,35





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BEL SA 020823 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 976 227,52	0,06
BFCM (BANQUE FEDE 021123 OISEST 0.2	EUR	100 000 000	100 611 688,44	0,71
BFCM (BANQUE FEDER 011223 OISEST 0.21	EUR	150 000 000	150 618 025,00	1,07
BFCM (BANQUE FEDER 030723 OISEST 0.22	EUR	100 000 000	101 490 322,64	0,72
BFCM (BANQUE FEDER 100723 OISEST 0.28	EUR	100 000 000	101 643 707,25	0,72
BNP PARIBAS 030723 OISEST 0.16	EUR	250 000 000	253 602 980,97	1,79
BNP PARIBAS 030823 OISEST 0.1	EUR	100 000 000	100 559 201,67	0,71
BNP PARIBAS 310723 OISEST 0.1	EUR	200 000 000	201 352 600,00	1,43
BOUYGUES 170723 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 489 760,46	0,05
BPCE FACTOR SA 221223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 908 185,36	0,04
BPCE FACTOR SA 310524 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 814 875,04	0,04
BPCE SA 020124 OISEST 0.27	EUR	75 000 000	75 557 187,50	0,53
BPCE SA 021023 OISEST 0.18	EUR	75 000 000	75 534 500,00	0,53
BPCE SA 030124 OISEST 0.35	EUR	200 000 000	203 211 016,17	1,44
BPCE SA 210823 OISEST 0.18	EUR	100 000 000	101 167 906,53	0,72
BPCE SA 280923 OISEST 0.19	EUR	100 000 000	100 907 380,33	0,72
BPCE SA 311023 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 677 481,00	0,36
BRED BANQUE POPULAIRE 180723 OISEST 0.13	EUR	100 000 000	100 693 423,67	0,71
CA CON OISEST+0.25% 05-01-24	EUR	100 000 000	101 476 821,00	0,72
CA CON OISEST+0.265% 01-12-23	EUR	75 000 000	76 257 652,79	0,54
CA CONSUMER FINANCE 100524 OISEST 0.35	EUR	50 000 000	50 270 504,99	0,35
CA OISEST+0.29% 10-08-23	EUR	50 000 000	50 994 963,08	0,36
CAPGEMINI 090823 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 966 481,20	0,06
CAPGEMINI 170723 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 967 988,62	0,16
CFCM - COMPAGNIE F 231123 OISEST 0.21	EUR	12 500 000	12 646 141,56	0,09
CFCM - COMPAGNIE F 231123 OISEST 0.22	EUR	37 500 000	37 941 241,35	0,26
CICOBAIL 110823 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 981 217,57	0,03
COFACE 091123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 793 180,49	0,10
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 040923 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 926 867,84	0,08
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190723 FIX 0	EUR	9 000 000	8 985 399,72	0,06
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 280823 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 964 842,29	0,04
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 300823 FIX 0	EUR	3 000 000	2 981 759,42	0,02
CREDIT AGRICOLE SA 020124 OISEST 0.29	EUR	100 000 000	101 208 164,69	0,71
CREDIT AGRICOLE SA 070624 OISEST 0.36	EUR	100 000 000	100 258 688,00	0,71
CREDIT AGRICOLE SA 131223 OISEST 0.29	EUR	100 000 000	101 286 459,44	0,72
CREDIT AGRICOLE SA 190424 OISEST 0.33	EUR	100 000 000	100 710 353,28	0,71
CREDIT AGRICOLE SA 200923 TauxVariable 0.28	EUR	100 000 000	101 955 489,00	0,72
CREDIT LYONNAIS 020124 OISEST 0.33	EUR	100 000 000	101 582 736,83	0,72
CREDIT LYONNAIS 051223 OISEST 0.31	EUR	90 000 000	91 555 367,25	0,65
CREDIT LYONNAIS 280624 OISEST 0.36	EUR	100 000 000	100 061 728,47	0,70
CREDIT LYONNAIS 280823 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 664 580,08	0,36
CREDIT LYONNAIS 311023 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 312 137,58	0,36
CRED L OISEST+0.29% 01-09-23	EUR	100 000 000	101 982 839,31	0,72
CRED M OISEST+0.2% 16-11-23	EUR	50 000 000	50 321 870,92	0,35





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 020823 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 923 736,69	0,19
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 040823 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 686 541,21	0,71
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 051223 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 360 600,65	0,70
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 110124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 968 450,22	0,35
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 121223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 140 264,05	0,35
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170124 FIX 0.0	EUR	60 000 000	58 721 213,45	0,41
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 966 033,02	0,18
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 180723 FIX 0.0	EUR	60 000 000	59 912 632,40	0,43
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 200723 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 834 891,39	0,70
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 270923 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 736 684,80	0,21
ENGIE SA 030823 OISEST 0.155	EUR	200 000 000	201 661 055,78	1,43
ENGIE SA 240723 OISEST 0.15	EUR	60 000 000	60 552 052,20	0,43
GROUPE EIFFAGE 270723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 951 955,69	0,14
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 301023 OISEST	EUR	60 000 000	60 385 005,10	0,43
KLEPIERRE 180923 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 866 280,43	0,12
LA BANQUE POSTALE 030723 OISEST 0.115	EUR	250 000 000	253 531 888,26	1,79
LA BANQUE POSTALE 060723 OISEST 0.15	EUR	150 000 000	152 358 594,58	1,07
NATI OISEST+0.26% 22-08-23	EUR	100 000 000	101 963 028,75	0,72
NATIXIS 271023 OISEST 0.25	EUR	100 000 000	101 379 065,72	0,72
NATIXIS BAIL 110823 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 981 217,57	0,03
NATIXIS LEASE IMMO 310524 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 814 875,04	0,04
NATIXIS LEASE SA 221223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 908 185,36	0,03
NEXITY 050723 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 995 813,57	0,12
RCI BANQUE 170723 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 984 990,54	0,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE 020823 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 956 538,79	0,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE 030823 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 952 040,46	0,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE 200723 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 972 307,61	0,12
SG OISEST+0.31% 26-10-23	EUR	150 000 000	152 873 493,75	1,08
SG OISEST+0.37% 31-01-24	EUR	200 000 000	202 950 324,00	1,44
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 130723 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 986 266,65	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 140923 FIX 0.	EUR	14 000 000	13 895 857,99	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170723 FIX 0.	EUR	8 000 000	7 989 002,43	0,06
SOCIETE GENERALE SA 011223 OISEST 0.2	EUR	100 000 000	100 723 033,33	0,71
SOCIETE GENERALE SA 310524 OISEST 0.35	EUR	50 000 000	50 197 814,50	0,35
TECHNIP EUROCASH SNC 130923 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 977 535,09	0,02
TECHNIP EUROCASH SNC 240723 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 490 642,74	0,03
VALEO SA 050723 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 996 376,56	0,12
VALEO SA 120923 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 787 131,37	0,19
VALEO SA 150923 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 950 623,74	0,04
VALEO SA 220823 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 961 688,47	0,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT 190723 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 953 093,46	0,21
WORLDLINE SA 210923 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 899 816,76	0,09
WORLDLINE SA 270723 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 978 240,93	0,06
TOTAL FRANCE			5 641 396 680,21	39,89





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou	Valeur actuelle	% Actif
IRLANDE		nominal		Net
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 131123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 714 239,09	0,14
DXC CAPITAL FUNDING DAC 010923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 871 227,82	0,14
DXC CAPITAL FUNDING DAC 060723 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 998 145,87	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 170723 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 483 416,35	0,08
DXC CAPITAL FUNDING DAC 180723 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 489 954,63	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 190923 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 957 150,80	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 260923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 858 654,37	0,10
DXC CAPITAL FUNDING DAC 270723 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 970 267,46	0,08
DXC CAPITAL FUNDING DAC 270923 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 885 448,38	0,08
DXC CAPITAL FUNDING DAC 280823 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 970 096,26	0,04
GRANITESHARES FINANCIAL PLC 140823 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 936 019,32	0,10
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 021123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 359 194,53	0,35
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 081123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 325 230,84	0,35
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 161023 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 455 488,89	0,35
TOTAL IRLANDE			275 274 534,61	1,94
ITALIE				
SNAM SPA 120723 FIX 0.0	EUR	92 000 000	91 917 653,28	0,65
SNAM SPA 170723 FIX 0.0	EUR	69 000 000	68 903 842,77	0,49
UNICREDIT SPA 110923 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 888 122,02	0,11
UNICREDIT SPA 121223 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 224 007,97	0,31
UNICREDIT SPA 131023 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 476 693,26	0,35
UNICREDIT SPA 280823 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 447 548,98	0,71
TOTAL ITALIE			369 857 868,28	2,62
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 051223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 169 680,48	0,35
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 130324 FIX 0.0	EUR	100 000 000	97 186 618,55	0,69
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 14052	EUR	50 000 000	48 226 208,96	0,34
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 150823 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 789 917,67	0,35
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 240823 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 743 832,53	0,35
TOTAL LUXEMBOURG			294 116 258,19	2,08
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 120723 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 486 068,35	0,11
AKZO NOBEL NV 140923 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 400 378,39	0,10
AKZO NOBEL NV 290923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 821 034,99	0,14
AMERICA MOVIL BV 140923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 885 360,40	0,11
AMERICA MOVIL BV 140923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 885 360,40	0,10
AMERICA MOVIL BV 170723 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 974 615,35	0,12
AMERICA MOVIL BV 170723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 964 743,54	0,17
EDP FINANCE BV 070723 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 996 408,83	0,07
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290923 FIX 0.0	EUR	279 000 000	276 367 324,86	1,95
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 310723 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 976 834,74	0,06
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 030723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,36
KONINKLIJKE KPN NV 050723 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 998 417,56	0,05





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV 180723 FIX 0.0	EUR	38 000 000	37 943 641,05	0,26
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 031123 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 370 186,37	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 050723 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 498 078,64	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 050923 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 435 036,63	0,06
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 051223 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 334 184,82	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 070723 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 979,93	0,04
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 100723 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 994 344,58	0,06
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 200923 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 931 674,24	0,06
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 200923 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 931 674,24	0,06
STEDIN HOLDING NV 220923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 869 440,37	0,10
TELEFONICA EUROPE BV 081123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 593 415,41	0,21
TOTAL PAYS-BAS			621 656 203,69	4,40
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 310723 FI	EUR	10 000 000	9 971 496,59	0,07
TOTAL PORTUGAL			9 971 496,59	0,07
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 040723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 004,14	0,14
BARC B OISEST+0.04% 20-11-23	EUR	150 000 000	150 617 126,42	1,07
BARCLAYS BANK PLC 110823 OISEST 0.29	EUR	45 000 000	45 893 837,50	0,33
BARCLAYS BANK PLC 180823 OISEST 0.29	EUR	120 000 000	122 382 945,80	0,87
BARCLAYS BANK PLC 250124 FIX 0.0	EUR	245 000 000	239 430 242,02	1,69
BARCLAYS BANK PLC 290923 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 018 066,67	0,35
DNB BANK ASA 040823 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 848 257,47	0,35
SSE PLC. 130723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 980 074,32	0,14
SSE PLC. 230823 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 868 846,06	0,17
THE TORO BANK LOND ZCP 01-08-23	EUR	50 000 000	49 855 767,68	0,35
THE TORO BANK LOND ZCP 05-12-23	EUR	50 000 000	49 181 008,47	0,34
TORONTO DOMINION BANK, THE 250324 FIX 0.	EUR	50 000 000	48 559 661,36	0,35
UBS AG LONDON 131023 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 477 428,47	0,35
UBS AG LONDON 180624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 014 383,19	0,34
UBS AG LONDON 260324 FIX 0.0	EUR	35 000 000	33 961 860,91	0,25
UBS AG LONDON 270624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	47 960 434,56	0,34
TOTAL ROYAUME-UNI			1 050 047 945,04	7,43
SUEDE				
ESSITY AB 210823 FIX 0.0	EUR	49 500 000	49 252 128,40	0,34
ESSITY AB 260923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 779 776,62	0,18
NORDEA BANK AB 150923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 637 903,63	0,35
TOTAL SUEDE			123 669 808,65	0,87
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 570 438 177,91	67,67
TOTAL Titres de créances			9 570 438 177,91	67,67





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE OCTURA CDL CACLL AADA Dort IC	ELID	1 740 4510	202 227 724 70	1 11
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	1 742,4518	203 337 734,79	1,44
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	51 365,7191	559 830 863,21	3,96
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	5 366,637	550 327 211,47	3,89
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	7 698,94752	80 872 824,33	0,57
TOTAL FRANCE TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non			1 394 368 633,80	9,86
professionnels et équivalents d'autres pays TOTAL Organismes de placement collectif			1 394 368 633,80 1 394 368 633,80	9,86 9,86
Instrument financier à terme			1 004 000 000,00	3,00
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/-0.39	EUR	68 400 000	1 515 945,40	0,01
E3R/0.0/FIX/-0.405	EUR	24 695 000	312 118,04	0,01
E3R/0.0/FIX/0.414	EUR	7 157 000	154 363,96	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.506	EUR	22 800 000	323 412,93	0,00
FIX/0499//E3R/0.0	EUR	21 202 000	276 695,44	0,00
FIX/3.094/OISEST/0.0	EUR	37 300 000	-193 077,23	0,00
FIX/3.5878/OISEST/0.	EUR	25 000 000	-3 535,04	0,00
OISEST/0/FIX/2.994	EUR	11 500 000	122 221,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	EUR	21 450 000	481 957,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	EUR	21 355 000	480 055,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	EUR	10 000 000	281 881,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	EUR	50 000 000	633 992,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	EUR	50 000 000	607 196,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	EUR	10 000 000	118 650,28	0,01
OISEST/0.0/FIX/1.646	EUR	50 000 000	358 282,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	EUR	25 000 000	59 799,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	EUR	50 000 000	183 569,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	EUR	50 000 000	245 792,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.603	EUR	28 000 000	445 431,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	EUR	37 300 000	368 887,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	EUR	50 000 000	230 799,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.629	EUR	40 000 000	610 561,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	EUR	40 000 000	22 210,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	EUR	30 000 000	15 270,63	0,00
	EUR	25 000 000	•	
OISEST/0.0/FIX/2.755 OISEST/0.0/FIX/2.774	EUR	60 000 000	8 360,29 16 732,80	0,00 0,00
OISEST/0.0/FIX/2.84	EUR	20 000 000	,	
OISEST/0.0/FIX/2.84 OISEST/0.0/FIX/2.875	EUR	11 000 000	6 396,48 8 065,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.92	EUR	100 000 000	31 461,00	0,00 0,00
OISEST/0.0/FIX/2.92 OISEST/0.0/FIX/2.958	EUR	5 000 000		
			11 327,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.98	EUR	50 000 000	70 670,55	0,00





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.01	EUR	50 000 000	-3 960,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.011	EUR	5 000 000	12 254,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	EUR	107 000 000	247 146,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	EUR	50 000 000	-891,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	EUR	245 000 000	757 286,97	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	EUR	60 000 000	153 849,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	EUR	6 000 000	645,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.092	EUR	15 500 000	2 441,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.094	EUR	50 000 000	100 928,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	EUR	15 000 000	-2 627,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	EUR	20 000 000	2 074,70	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	EUR	14 000 000	1 468,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.121	EUR	19 500 000	-2 885,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	EUR	23 000 000	1 511,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.149	EUR	15 000 000	14 109,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	EUR	50 000 000	-12 313,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.17	EUR	100 000 000	-17 023,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.174	EUR	30 000 000	-7 596,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.178	EUR	5 000 000	29,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	EUR	6 500 000	31,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	EUR	8 000 000	-28,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	EUR	35 000 000	157 617,56	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.198	EUR	50 000 000	35 330,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	EUR	30 000 000	18 549,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.206	EUR	50 000 000	-1 960,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	EUR	75 000 000	288 951,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.213	EUR	17 000 000	5 073,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	EUR	6 500 000	-500,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.223	EUR	20 000 000	1 172,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	EUR	17 000 000	-1 189,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.240	EUR	100 000 000	-11 085,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.244	EUR	25 000 000	1 464,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.245	EUR	18 000 000	1 042,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.249	EUR	20 000 000	373,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	EUR	8 000 000	468,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	EUR	30 000 000	1 705,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	EUR	9 000 000	541,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.264	EUR	41 000 000	-4 754,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.264	EUR	8 000 000	171,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	9 500 000	195,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	18 000 000	371,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	EUR	8 000 000	83,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	EUR	17 000 000	320,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.273	EUR	30 000 000	-3 298,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	EUR	6 000 000	-597,94	0,00





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.277	EUR	6 000 000	-620,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	EUR	5 000 000	118,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	EUR	50 000 000	177 257,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	EUR	9 000 000	204,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	EUR	26 000 000	-1 162,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	EUR	2 500 000	1 556,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	EUR	15 000 000	-724,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.294	EUR	6 000 000	571,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	EUR	16 000 000	454,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	EUR	16 000 000	-808,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	EUR	8 000 000	221,97	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	EUR	15 000 000	1 712,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.316	EUR	13 500 000	410,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	EUR	62 000 000	1 767,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.319	EUR	22 500 000	621,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	EUR	30 000 000	820,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.326	EUR	10 000 000	296,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	EUR	50 000 000	20 820,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	EUR	11 000 000	477,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	EUR	31 000 000	1 344,76	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	EUR	7 500 000	242,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	EUR	69 000 000	2 275,62	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	EUR	50 000 000	14 431,11	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.359	EUR	7 000 000	560,09	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.364	EUR	50 000 000	12 286,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.366	EUR	25 000 000	1 952,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	EUR	9 000 000	417,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	EUR	6 000 000	497,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	EUR	18 000 000	1 289,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	EUR	5 000 000	314,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.401	EUR	50 000 000	36 117,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	EUR	16 000 000	-14 965,76	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.407	EUR	3 000 000	240,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	EUR	11 000 000	1 430,79	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.418	EUR	20 000 000	1 640,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	30 000 000	18 220,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	EUR	9 500 000	1 210,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	EUR	44 000 000	200 758,97	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.443	EUR	30 000 000	3 416,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	EUR	9 500 000	3 339,10	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	EUR	20 000 000	11 792,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	EUR	25 000 000	3 187,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	EUR	13 000 000	1 984,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.462	EUR	8 000 000	1 329,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.462	EUR	8 000 000	1 398,45	0,00





Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.464	EUR	14 000 000	1 974,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	EUR	60 000 000	8 385,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	EUR	50 000 000	11 393,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.471	EUR	3 000 000	420,30	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	EUR	14 000 000	2 126,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	EUR	13 500 000	1 982,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.479	EUR	15 000 000	2 185,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.480	EUR	6 000 000	901,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	EUR	15 000 000	2 039,70	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	EUR	50 000 000	131 775,33	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.524	EUR	25 000 000	5 099,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	EUR	12 000 000	1 571,96	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.527	EUR	50 000 000	96 890,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	EUR	57 000 000	109 070,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	50 000 000	89 220,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	15 000 000	1 870,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.539	EUR	50 000 000	30 405,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.543	EUR	100 000 000	58 800,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.552	EUR	50 000 000	116 997,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.553	EUR	10 000 000	23 355,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	9 500 000	5 080,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	EUR	15 000 000	1 456,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	EUR	12 000 000	1 289,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	EUR	77 000 000	23 531,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.567	EUR	20 000 000	-99,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	EUR	279 000 000	-5 421,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	EUR	30 000 000	53 581,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	EUR	50 000 000	22 750,21	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	EUR	50 000 000	24 390,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	EUR	45 000 000	19 560,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.611	EUR	12 500 000	24 988,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.64	EUR	100 000 000	-44 725,55	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	50 000 000	613,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	50 000 000	35 969,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.837	EUR	50 000 000	-326,45	0,00
TOTAL Swaps de taux			10 911 810,30	0,08
TOTAL Autres instruments financiers à terme			10 911 810,30	0,08
TOTAL Instrument financier à terme			10 911 810,30	0,08
Créances			1 539 078,38	0,01
Dettes			-13 050 400,53	-0,09
Comptes financiers			163 208 797,07	1,15
Actif net			14 142 116 518,71	100,00





■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	587 264,86	EUR	1 589,20	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	0,00		0,00	
TOTAL	587 264,86	EUR	1 589,20	EUR





6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: OSTRUM SRI MONEY PLUS Identifiant d'entité juridique : 969500BP164KQ7HB7675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

e produit fi	nancier a-t-il un d	bjectif d'invest	sseme	ent du	urable ?
• C	ui		• •	×	Non
durable	sé des investisses ayant un object nemental:% dans des activit économiques que sur le plan envirau titre de la table l'UE dans des activit économiques que considérées cor sur le plan envirau titre de la table l'UE	és ui sont mme durables ronnemental xinomie de és ui ne sont pas mme durables ronnemental		envii bien d'inv	omouvait des caractéristiques ronnementales et/ou sociales (E/S) et qu'il n'ait pas eu d'objectif restissement durable, il présentait une ortion de % d'investissements bles. ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
	sé des investisse s ayant un objec		X		mouvait des caractéristiques E/S, n'a pas réalisé d'investissements

Par investissement durable, on entend uninvestissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de I'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
- Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement initial filtré
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

L'univers d'investissement initial filtré se définit comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

La note ESG intègre des enjeux clés propres à chacun des trois piliers E, S et G tels que :

- Pilier Environnemental : Empreinte carbone, existence de programmes de gestion de l'eau, etc... ;
- Pilier Social : Existence de programmes de diversité, société proposant une convention collective aux salariés, etc...;
- Pilier Gouvernance : Entreprises dont la rémunération des dirigeants intègre des critères ESG, Qualité du reporting standard ESG publié par les entreprises, etc...

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

durabilité
permettent de
mesurer la manière
dont les
caractéristiques
environnementales
ou sociales
promues par le
produit financier

sont atteintes.

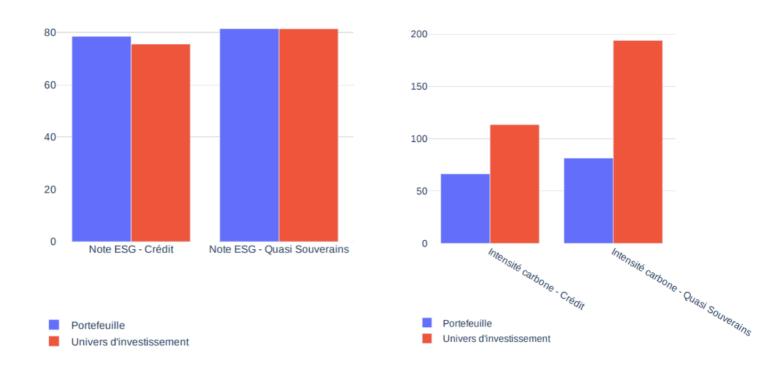
Les indicateurs de

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 juin 2023, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Note ESG moyenne du fonds : 78.5 sur la poche Crédit (fournisseur : Sustainalytics) et 81.44 (fournisseur SDG Index) sur la poche Quasi Souverains
- Note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial filtré : 75.56 sur la poche crédit et 81.39 sur la poche Quasi Souverains
- Intensité carbone du fonds : 66.25 sur la poche crédit et 146.29 sur la poche Quasi souverains
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial : 133.32 sur la poche Crédit et 193.64 sur la poche Quasi souverains
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds : 13.42%
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial: 13.23%

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Non Applicable

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non Applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non Applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non Applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top 15 Investissement ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2022 -30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH I (C) EUR	OPC Monétaires	3.96	France
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	3.89	France
PURPLE PROTECTED TR 17-11-23	Finance - Autres services	2.51	Luxembourg
SG ISSUER ESTRC +3 BP 27-02-24	Services de conseil et de gestion en investissement	2.50	France
ENEL FI.NV 29-09-23	Electricité - Intégrée	1.95	Pays-Bas
BNP PARIBAS 03-07-23 ESTR+16BP (02-01- 23	Institution bancaire diversifiée	1.79	France
BQ POST. 03-07-23 ESTR+11.5BP (03-01-23)	Banques commerciales Non-US	1.79	France
EMTN SOGEIS ESTRC +7.50 % 05-02-24	Services de conseil	1.79	France

BARCLAYS BK 25-01-24	Banques commerciales Non-US	1.69	Royaume- Uni
OSTRUM SRI CASH A1P1.ICEUR	OPC Monétaires	1.44	France
BPCE 03-01-24 ESTRC+35BP (03-01-23)	Banques commerciales Non-US	1.44	France
SG EMTN ESTRC +37 BP 31-01-24	Institution bancaire diversifiée	1.44	France
ENGIE 03-08-23 ESTR+15.5BP (03-04-23)	Electricité - Génération	1.43	France
BNP PARIBAS 31-07-23 ESTER+10BP 19- 04-23	Institution bancaire diversifiée	1.42	France
SG EMTN ESTER+31BP 26-10-23	Institution bancaire diversifiée	1.08	France

Le pays affiché est le pays de risque.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

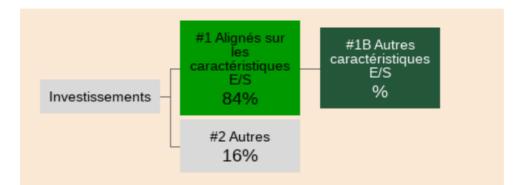
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Non Applicable

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 juin 2023, le fonds a investi 84% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales

Par conséquent, le fonds a investi 16% de son actif net dans la catégorie #2. Autres.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformement aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à d'autres
activités decontribuer
de manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

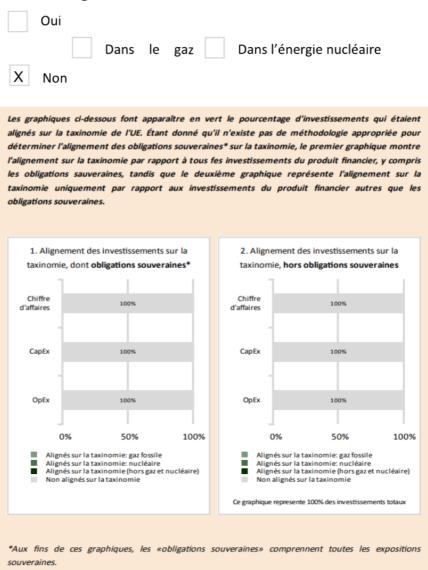
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxonomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.

2

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Fonds ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent** pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En respect avec l'application des modèles, les équipes de gestion ont systématiquement intégré des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans le process de sélection des investissements. Un suivi régulier de l'évolution des notations extra-financières des titres est réalisé afin de s'assurer qu'aucun des investissements ne contrevient avec la philosophie ESG du fonds



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?	•
Non Applicable	



LOI ENERGIE CLIMAT OSTRUM SRI MONEY PLUS

Pour l'exercice clôturant au 30/06/2023

Septembre 2023

OSTRUM SRI MONEY PLUS, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF).

La société de gestion est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.



SOMMAIRE

	ERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PA CCORD DE PARIS	
1.1.	Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030	3
1.2.	Notre méthodologie	3
1.3.	Quantification des résultats à l'aide d'indicateur	4
1.4.	Indice de référence E.U.	4
1.5.	Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement	5
	Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de s	5
1.7.	Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus	6
1.8.	Notre évaluation	6
2. LON	INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE IG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	
2.1.	Respect de la convention sur la diversité biologique	7
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la liversité	7
2.3.	Appui sur un indicateur biodiversité	7
	INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES /IRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA STION DES RISQUES	8
	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à rise en compte des critères ESG	
	Principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance pris en pte et analysés	8
3.3.	Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	9
	Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière ronnementale, sociale et de qualité de gouvernance	9
	Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de lité de gouvernance	. 10
3.6.	Évolution des choix méthodologiques et des résultats	. 10
4.	DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES	. 11
4.1.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	. 11
4.2.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	. 11
4.3.	Gestion des risques en matière de durabilité	. 11
5	ABÉCÉDAIRE	. 12

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI MONEY PLUS (anciennement OSTRUM TRESORERIE PLUS) (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labelisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

À ce jour, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant, le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Le fonds utilise S&P Trucost, un fournisseur de données financières et extra-financières (https://www.spglobal.com/esg/trucost) pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont classées en 3 catégories dites « scope ». L'ADEME (Agence de la transition écologique) définit les scopes 1, 2 et 3 comme suit :

- Scope 1 : émissions directes de chacun des secteurs d'activité
- Scope 2 : émissions indirectes des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie
- Scope 3 : émissions induites par les acteurs et activités du territoire

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

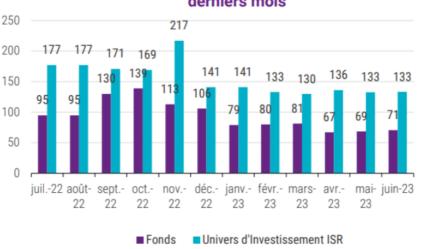
S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO2 émis pour 1 million de PIB.

1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

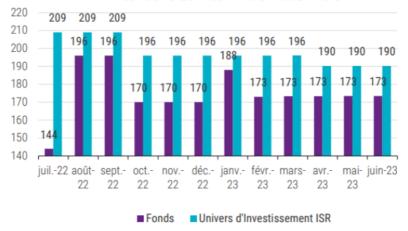
Le fonds utilise l'intensité carbone comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/06/2023 :

Émetteurs privés - Evolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Émetteurs souverains et assimilés - Evolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Source : OSTRUM AM

Au 31 décembre 2022, l'ensemble cumulé des portefeuilles d'Ostrum AM sont alignés sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Les calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités¹. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

• Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

• Politique évolutive dans le temps

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici :

 $\frac{\text{https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/politique-petrole-et-gaz/PO_VF_P\%C3\%A9trole\%20et\%20Gaz_FR.pdf}{}$

Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2023 :

¹ Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

- 20 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/politiques%20sectorielles/PO VF Exclusion%20Charbon FR.pdf

1.7. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

Ostrum Asset Management poursuit le renforcement de sa stratégie climat à travers la continuité de la mise en œuvre de sa politique de sortie charbon. Après avoir mis en œuvre les contraintes de la Politique Pétrole et Gaz en 2022, elle s'attache à déployer sa campagne d'engagement en 2023.

Enfin, Ostrum AM continue à renforcer sa présence auprès des instances de places et à contribuer aux réflexions du secteur financier sur l'amélioration des pratiques ESG.

1.8. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- https://www.spglobal.com/esg/trucost
- https://www.msci.com/
- https://www.moodys.com/
- https://www.sustainalytics.com/
- https://www.sdgindex.org/

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des évènements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

2. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1. Respect de la convention sur la diversité biologique

En 2022, Ostrum AM a défini une stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ses éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

À l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention à travers notre évaluation des émetteurs
- Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité
- Assurer le suivi et renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité
- Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes
- Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactant

La stratégie biodiversité d'Ostrum Asset Management peut être consultée à l'adresse suivante :

https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#strat%C3%A9gie-biodiversit%C3%A9

2.2. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le fonds n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3. Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab² (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés. Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum AM est estimée à environ -0.12 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2022. Cela signifie que pour chaque million d'euro investi, 0,12km² de terres passent d'un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

² https://icebergdatalab.com/

3. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel dans ses investissements, une analyse complète est menée par secteur, couvrant ainsi l'ensemble des activités des entreprises dans lesquelles Ostrum AM a investi. Ces différentes recherches lui permettent, non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores;
- des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores;
- des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable 2023 pour l'exercice 2022 d'Ostrum AM disponible ici: https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-et-risques-de-durabilit%C3%A9

3.2. Principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance pris en compte et analysés

L'identification des risques et opportunités climatiques est un enjeu majeur pour Ostrum Asset Management. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même. Il peut s'agir des risques de réputation, juridiques et réglementaires, opérationnels, stratégiques ou de marché.

3.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques. Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités sectoriels – Worst Offenders, charbon, armes controversées, pétrole et gaz – et contrôle en amont du comité Worst Offenders que les alertes sur les Global Norms (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du fonds aux risques ESG passe par :

- Le suivi des indicateurs extra-financiers
- Les politiques sectorielles et d'exclusion
- La politique d'engagement

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2022, 242 engagements et 149 réunions et contacts ont été conduits auprès de 123 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers.

Principales thématiques de dialogue en 2022 :



- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental



- Assurer l'éthique des affaires
- Valoriser le capital humain
- Renforcer les relations avec les parties prenantes



- Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations
- Améliorer la transparence des données
- Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données

Source : Ostrum AM

3.5. Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attirants pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

3.6. Évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2018, la recherche sur le crédit d'Ostrum AM a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous avons franchi une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale de ces dernières. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

4.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Les portefeuilles gérés par Ostrum AM sont alignés avec un scénario 2° (scopes 1 et 2) au 31 décembre 2022.

Ostrum AM a pour objectif de publier ses scénarios d'alignement de température conformes à l'Accord de Paris.

4.2. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Ostrum Asset Management a défini sa stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les trois objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique. Nous avons sollicité Iceberg Datalab pour le calcul de l'empreinte biodiversité. En conséquent, nous avons pour objectif de publier et suivre dans la durée pour l'ensemble de nos produits notre alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité et notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.

4.3. Gestion des risques en matière de durabilité

Afin de renforcer encore sa politique et sa gestion du risque en matière de finance durable, la direction des Risques a prévu en 2023 d'ajouter dans les reportings de contrôle extra financiers les risques physiques et de transition, des indicateurs de Taxonomie, les PAI (Principales Incidences Négatives) et l'exposition aux énergies fossiles. La production de ces reportings permettra de piloter les risques de durabilité en vue de réduire l'exposition des fonds.

Un déploiement du dispositif de contrôle renforcé des données ESG est en cours.

5. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AMF	Autorité des Marchés Financiers
СТВ	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels ou non professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ostrum Asset Management.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quel conque valeur contractuelle.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis, et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part d'Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France, ou est autorisé par la Commission de Surveillance et de Sécurité Financière du Luxembourg (CSSF) et/ou est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et, conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.







Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com





